

Formation

# [COMPLET] Développer les compétences psychosociales des enfants et des adolescents

**Dates de la session :**

12 Jan , 13 Jan , 24 Fév et 25 Fév 2026

**Format & durée :**

Présentiel      4 jours - 28 heures

**Lieu :**

**Siège** - Lyon      Lyon 8ème

**Horaires :**

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

**Groupe :**

10 à 16 personnes (2p. max/structure selon disponibilité)

**Intervenant.e.s :**

Audrey AVANZI et Ingrid BRUYERE, formatrices PS ARA.

**Tarif :**

Sans frais pédagogiques grâce au soutien de l'ARS ARA. Les frais de déplacement et de repas restent à la charge des participants.

**Contact pédagogique :**

[audrey.avanzi@promotion-sante-ara.org](mailto:audrey.avanzi@promotion-sante-ara.org)

**Contact administratif :**

[formation@promotion-sante-ara.org](mailto:formation@promotion-sante-ara.org) - 04 72 00 55 70

**S'inscrire**

Date limite 10 décembre 2025 dans la limite des places disponibles.

Compétences psychosociales

Contribuer au développement des compétences psychosociales (CPS) est aujourd'hui reconnu comme favorable au bien-être, à la réussite éducative et à la réduction des comportements violents et conduites à risque. Cette formation vous propose de découvrir comment soutenir les CPS des enfants et des adolescents dans une

démarche de promotion de la santé. Elle vous permettra d'identifier des leviers adaptés et d'expérimenter des postures et pratiques éducatives favorables, dans le but d'agir sur les aptitudes des individus mais aussi sur leur environnement de vie.



## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- S'approprier le concept des compétences psychosociales(CPS) et les leviers d'intervention.
- Identifier les postures professionnelles et les pratiques éducatives soutenant le développement des CPS.
- Identifier les leviers permettant le développement des CPS chez son public dans le cadre de ses missions.
- Concevoir des pistes de mise en place de développement des CPS dans sa structure.



## Profils des participants

Tous professionnels ou bénévoles en lien avec des enfants et des jeunes de 3 à 25 ans et/ou leurs parents, intervenants en région ARA.

*Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez des besoins particuliers, merci de nous contacter dans les meilleurs délais afin de vérifier ensemble les possibilités d'adaptations matérielles et/ou pédagogiques.*



## Pré-requis

Être motivé.e pour mettre en place des actions de développement des CPS dans sa structure.  
Être disponible sur les 4 jours de la formation



## Programme

### Jour 1 : Développer les CPS , ça veut dire quoi ?

- Les CPS : concepts et définitions et principes d'interventions
- Découvrir et expérimenter : la connaissance de soi et des autres

### Jour 2 : La relation éducative au service du développement des CPS

- Réflexion sur la posture professionnelle et les pratiques éducatives
- Les conditions d'apprentissage
- Découvrir et expérimenter : compétences émotionnelles et sociales

### Jour 3 : Animer des ateliers CPS

- Mises en situation
- Sensibiliser aux inégalités sociales de santé

## Jour 4 : Intégrer le développement des CPS dans sa pratique professionnelle

- Mises en situation
- Réfléchir à l'intégration des CPS dans son environnement professionnel



## Modalités pédagogiques

### **Formation en présentiel dans une salle équipée et dédiée à la formation.**

Démarche participative qui alterne apports théoriques, travaux de groupes et mises en situation.  
Mise à disposition des ressources pédagogiques via un extranet.



## Suivi et évaluation

**Evaluation des acquis** : questionnaire d'auto-positionnement avant et après la formation, questions, exercices et mises en situation pendant la formation.

**Suivi de la formation** : émargement par demi-journée, remise d'un certificat de réalisation en fin de formation.

**Evaluation de la formation** : questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.



Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes – N° de SIREN : 323 390 161

Organisme de formation enregistré sous le n° 82 69 06 790 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Version du 25/11/2025